

« L'ignorance coûte plus cher que l'information »
John F. Kennedy

En mouvement . . .

INFINITY AVOCAT, nouveau cabinet partenaire des établissements de crédit et des créanciers



Francis Bonnet des Tuves annonce la création d'INFINITY AVOCAT. Son ambition est de proposer aux établissements de crédit et aux créanciers sa double expérience acquise dans une banque et en cabinet afin d'offrir un service adapté et compétitif aux besoins spécifiques des services juridiques et contentieux des établissements bancaires. « *Les banques sont très attachées au processus que l'on peut leur offrir. Les directions juridiques ont besoin d'avocats qui connaissent leurs besoins internes et leurs procédures* », confirme-t-il. Ce nouveau cabinet défend les intérêts de banques françaises et étrangères dans le cadre de litiges portant sur la responsabilité bancaire, le recouvrement de créances et les voies d'exécution. « *L'idée, avec INFINITY AVOCAT, est de faire un cabinet dédié aux établissements bancaires et au droit des créanciers* », précise l'associé. **Francis Bonnet des Tuves** a commencé sa carrière au sein du service affaires spéciales du groupe Crédit Agricole puis a exercé en tant qu'avocat spécialiste du droit bancaire chez Ravet & Associés.

Bernard Cazeneuve fait son retour chez August Debouzy

Le cabinet August Debouzy annonce l'arrivée de l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve, en qualité d'associé au sein du département contentieux - arbitrage - pénal des affaires. Il interviendra essentiellement sur les aspects de compliance et de conformité internationale. **Bernard Cazeneuve** apportera aussi sa connaissance des questions d'éthique des affaires, de gouvernance et d'obligations internes et internationales en matière de devoir de vigilance. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Bordeaux, il s'est engagé très tôt en politique tout en exerçant en parallèle une activité de juriste, notamment en tant que conseil chez August Debouzy de 2006 à 2007, où il y fait donc son retour.



DWF compte deux nouveaux associés



Le cabinet DWF annonce l'arrivée de deux nouveaux associés en contentieux et droit immobilier. **Florence Karila** intervient en contentieux général des affaires, plus particulièrement dans le cadre de contentieux commerciaux et de la construction, ainsi qu'en matière de responsabilité civile et professionnelle et de procédures collectives. Spécialisée en IP/IT, elle a développé une expertise dans la gestion des contentieux de marques et de contrefaçon pour le compte d'entreprises innovantes. Elle exerçait précédemment au sein de son propre cabinet. **Charles Koskas** intervient, pour des investisseurs et de groupes industriels et commerciaux français et étrangers, sur des opérations d'envergure d'acquisitions et de cessions d'immeubles et de portefeuilles immobiliers, ainsi que dans le cadre d'audits immobiliers et de gestion d'actifs. Il a par ailleurs développé une expertise en matière de baux commerciaux et de droit de la construction. Il exerçait auparavant chez Eversheds.



SLVF et Viguié Schmidt deviennent Viguié Schmidt & Associés

Les cabinets SLVF et Viguié Schmidt annoncent leur rapprochement et la création du cabinet Viguié Schmidt & Associés. Le nouveau cabinet compte une trentaine d'avocats dont 13 associés. Viguié Schmidt & Associés accompagne et défend ses clients en fusions-acquisitions, en droit boursier et des sociétés, en droit fiscal, en droit de la concurrence, et en contentieux des affaires y compris devant des instances de régulation, principalement l'AMF et l'Autorité de la concurrence. Ce rapprochement devrait aussi permettre de traiter des dossiers complexes impliquant des aspects contentieux et dans le domaine du M&A. ■